



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Budgets Primitifs 2020

Synthèse des informations financières

Service des Finances
Juillet 2020

Présentation synthétique

Le titre IV de la loi NOTRE consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales dispose d'un certain nombre d'obligations en matière de transparence de la vie publique et de communication financière. A ce titre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. L'ensemble des éléments précités sera publié sur le site internet de la CARF.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette présentation synthétique des informations financières doit « permettre au citoyen d'en saisir les enjeux ».

LE BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget 2020 est construit d'après les objectifs annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires.

- Le maintien d'une fiscalité stable avec des taux d'imposition inchangés,
- La poursuite d'une gestion rigoureuse visant à maîtriser les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout en contribuant au soutien des investissements des communes-membres,
- La recherche d'optimisation permanente des services rendus aux habitants de la CARF, dans le champ des différentes compétences de notre agglomération.

Le budget 2020 s'élève au total à 85 416 739,47 €, répartis à raison de 19 894 466,88 € en investissement et 65 522 272,59 € en fonctionnement.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles s'élèvent à 60 227 235,71 € en 2020.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprend notamment les prestations de service qui couvrent les besoins des services, la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets, la gestion des eaux pluviales... Il s'établit à 22 932 186,96 €

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 4 254 922,63 €. Ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière, l'augmentation des cotisations, ainsi que les nouveaux recrutements pour l'année 2020.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond entre autres au reversement de fiscalité envers les communes (attributions de compensation) et aux fonds ponctionnés par l'Etat (FNGIR et FPIC), pour un montant total de 16 504 493,94 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 15 938 761,18 €. Il est constitué principalement :
- des participations et subventions versées par la CARF,
- des subventions d'équilibre au budget annexe des transports et à l'Office de Tourisme Communautaire.

Une enveloppe de dépenses imprévues est créditée à hauteur de 100 000 €.

Les intérêts des emprunts et les charges exceptionnelles font l'objet d'une prévision respective de dépenses de 387 871 € et de 109 000 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 58 327 633,87 € et se répartissent ainsi :

Impôts et taxes directs

Rappelons qu'ils sont constitués de la CFE, des Taxes Foncières et d'Habitation, la CVAE, la TASCOM et l'IFER. Au total, elles s'élèvent à 27 815 638 €, dont 22 266 950 € pour les seules contributions directes.

Le taux de la CFE re-basé à 32,19 % en 2011 est maintenu en 2020.

De même, la fraction de taux transférée au titre de la Taxe Foncière Non Bâti fixée à 1,08 % en 2011 est maintenue en 2020. La CARF n'a plus à voter de taux de taxe d'habitation en raison de la réforme fiscale en cours.

A noter que ces contributions directes incluent la taxe GEMAPI, affectée à la compétence du même nom, qui a été actée pour un montant 2020 de 1 968 688 €.

Le produit des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Ce produit est estimé à 18 804 000 €. Il est établi sur la base d'un taux unique de 13% sur l'ensemble du territoire.

Les dotations et subventions estimées à 8 270 667,87 €

Elles se composent entre autres de la DGF et des allocations compensatrices attribuées pour les exonérations décidées par la Loi.

Les autres recettes sont estimées à 3 437 328 €.

Elles comprennent les produits des services, les produits de gestion courante, les atténuations de charges et les produits exceptionnels.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 14 087 269,20 €.

Les nouveaux crédits pour dépenses d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts, représentent 14 458 633,78 €.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 943 229,10 €.

Les opérations d'investissements votées (crédits de paiements 2020 des AP/CP et crédits annuels) prévues au BP 2020 concernent entre autres :

	Opérations	Prévision 2020 (dont reports)
1809	Fonds de concours aux communes	2 042 662,20
	<i>Développement du numérique</i>	
1706	Installation fibre très haut débit vallée Roya	350 000,00
1201	Matériel informatique	216 975,57
	<i>Travaux</i>	
0702	Pôle d'activités de Sospel	325 112,62
0711	Locaux CARF	54 865,40
1704	Sauvegarde centre Breil-sur-Roya (AP/CP)	250 000,00
1707	PEM MENTON (AP/CP)	850 000,00
1708	PEM Carnolès	123 700,00
1801	Gendarmerie de Sospel (AP/CP)	2 015 000,00
1903	Gare routière Menton	25 000,00
	<i>Secrétariat Général</i>	
1104	RCM Cœur de Ville Carnolès	778 319,88
	<i>Elimination et valorisation des déchets</i>	
1202	Renouvellement bacs et colonnes enterrées	440 352,18
1501	Travaux dans les déchèteries	131 125,00
1804	Aménagement des sites et dépôts	75 000,00
1805	Acquisition de matériel	138 000,00
	<i>Eaux pluviales – GEMAPI</i>	
1808	GEMAPI (investissements)	2 082 022,00
-	Eaux pluviales et hydrants	1 124 605,84
	<i>Aménagement de l'espace</i>	
1911	Ligne Breil Tende Cunéo	5 500,00
1703	Bretelle Autoroute A8	24 000,00
1203	Extension de la ZI Menton-Castellar	89 127,95
1701	Reconversion du site de La Cruella	127 913,62
1806	Tapis roulant de ski alpin à Tende	132 000,00
	<i>Agriculture identitaire</i>	
1103	Foncier et travaux agriculture	126 000,00
1906	Projets PITER Pays-Sages	11 400,00
1907	Projets PITER Alpimed	90 000,00
	<i>Développement économique</i>	
1902	Moulin à huile communautaire	70 000,00
1901	Aménagement Terminus	80 000,00
20126	Fonds de soutien COVID-19	650 000,00
	<i>Habitat</i>	
1810	Subventions logements sociaux	1 000 000,00
	<i>Communication</i>	
1803	Identité visuelle CARF/OTC	7 200,00
1908	Panneaux d'entrée de territoire	25 000,00

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement sont égales à 12 244 430 €.

Elles se répartissent entre les postes suivants :

Les **dotations** (FCTVA) d'un montant de 300 000 €,

Les subventions d'investissements prévisionnelles d'un montant de 2 624 430 €,

Un **emprunt** de 8 100 000 euros doit être inscrit afin d'équilibrer les dépenses et les recettes. Comme les années précédentes et, conformément aux orientations retenues lors du DOB, le montant de l'emprunt sera déterminé en fonction des besoins au cours de l'exercice 2020.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2019

Entre les sections :

L'**autofinancement prévisionnel** (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2020 s'élève à 5 295 036,88 euros.

Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites des opérations pour les écritures liées à l'amortissement des subventions d'investissement versées, à hauteur de 150 000 €, et de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées, pour 3 306 319 €.

Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2019 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 3 738 319,72 €.

En investissement : Le résultat affecté de 2019 participe à l'équilibre du BP 2020 avec :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 2 355 000 €
- et le résultat d'investissement déficitaire reporté pour 1 407 649,58 €

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 561 150 euros et se décomposent de la manière suivante :

Elles sont composées des prestations de service relatives à l'organisation des services des transports urbains et scolaires sur le périmètre de la Communauté (réseau de transport Zest + marché pour la vallée de la Roya) et des autres dépenses permettant le fonctionnement des transports.

Ex : location et entretien de bâtiment, frais annexés au système de billettique, études, charges du personnel du service transport...
Une enveloppe de dépenses imprévues est créditée à hauteur de 50 000 €, à affecter en fonction des besoins.

Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 10 339 695,90 €, et se répartissent ainsi qu'il suit :

Les redevances des bus, des autocars interurbains et de tourisme transitant par la Gare Routière, à hauteur de 80 000 €.

Le versement mobilité pour un montant prévisionnel de 760 000 €.

Des **participations diverses** (région, département, communes et délégataire et loyers), pour 761 955 €.

Des **produits divers**, pour 60 000,00 €

La subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à 7 300 244,92 € pour 2020.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les inscriptions nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à 307 000 € et se décomposent ainsi qu'il suit :

- Marché poteaux d'arrêts de bus, pour 30 000,00 €
- Travaux d'aménagement des arrêts de bus, pour 47 000,00 €
- Travaux divers, pour 40 000,00 €
- Billettique, pour 27 000,00 €
- Travaux bornes rechargement électrique, pour 64 000,00 €
- Alcotra Alpimed Mobil, pour 99 000,00 €

Les Restes à Réaliser de dépenses s'élèvent à 298 856,80 €.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles se composent de **subventions de l'Etat**, pour 125 000 euros au total.

Les Restes à Réaliser de recettes s'élèvent à 147 000 €.

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2020 s'élève à 218 545,90 €. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à **l'amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 40 000 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2019 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 400 000 €.

En investissement : Le résultat affecté de 2019 participe à l'équilibre du budget 2020 avec :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 188 608,53 €
- et le résultat d'investissement déficitaire reporté pour 33 297,63 €

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'est vue confier la gestion de la promotion du tourisme sur le territoire de ses quinze communes membres.

Les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil conservent cependant leur office de tourisme, du fait de leur classement.

Il a été décidé de créer un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial). Il est chargé de la coordination entre les différents acteurs, sur le territoire.

Un comité de direction a été élu et gère, sous la présidence de M. GUIBAL, la promotion du tourisme pour la CARF.

La communauté d'agglomération verse annuellement une subvention d'équilibre à l'OTC. Elle s'élève à 1 930 000 € pour 2020.

Une subvention d'investissement de 20 000 € lui est également allouée.

LE BUDGET ANNEXE DSP EAU POTABLE

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5 279 038,41 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 5 100 000 euros pour une section d'exploitation équilibrée à 10 379 038,41 euros.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 60 000 €.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 491 821 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 15 000 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 6 582 578,48 euros.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 1 558 247,79 € et les dépenses d'ordre, pour 15 000 euros.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 388 078,48 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 1 480 000 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 5 100 000 €.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2019

Entre les sections :

L'**autofinancement prévisionnel** (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2020 s'élève à 5 100 000 euros. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à l'**amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 15 000 €.

Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2019 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 6 872 217,41 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2019 et reporté participe à l'équilibre du BP 2020 pour 1 475 826,27 €. De plus le compte 1068 affiche la somme de 100 000 euros pour répondre au besoin de financement 2020 du budget.

LE BUDGET ANNEXE REGIES EAU POTABLE

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1 429 830 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 237 247,08 euros pour une section d'exploitation équilibrée à 1 667 077,08 euros.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 1 520 000 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 5 000 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 066 992,12 euros.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 97 828,42 € et les dépenses d'ordre, pour 5 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 28 750 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 237 247,08 euros.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2019

Entre les sections :

L'**autofinancement prévisionnel** (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2020 s'élève à 237 247,08 €. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à l'**amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 5 000 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2019 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 142 077,08 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2019 et reporté participe à l'équilibre du BP 2020 pour 903 823,46 €

LE BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1 570 708 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 1 625 861,39 euros pour une section d'exploitation équilibrée à 3 196 569,39 euros.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 436 600 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 114 753,82 euros. A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 1 102 011,06 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 157 500 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 1 625 861,39 euros.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2019

Entre les sections :

L'**autofinancement prévisionnel** (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2020 s'élève à 1 625 861,39€. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Résultat affecté de 2019 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 759 969,39 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2019 et reporté participe à l'équilibre du BP 2020 pour 1 433 403,49 €

LE BUDGET ANNEXE REGIES ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1 057 700 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 819 651,45 € pour une section d'exploitation équilibrée à 1 877 351,45 euros.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 881 400 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 17 000 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 040 714,85 euros.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 173 246,73 € et les dépenses d'ordre, pour 17 000 euros.

Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 819 651,45 euros.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2019

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2020 s'élève à 819 651,45 euros. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à **l'amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 17 000 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2019 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 978 951,45 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2019 et reporté participe à l'équilibre du BP 2020 pour 1 411 310,13 €